



<https://usrcgt66.reference-syndicale.fr/>

Publication de l'Union Syndicale des Retraités CGT Pyrénées Orientales

IMAGINE ...

ÉDITO

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !

Dans un contexte politique inédit, alors que nous nous sommes énormément investis dans la campagne des législatives pour exiger la satisfaction de nos revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites
- Des moyens pour le développement des services publics
- Augmentation des salaires et pensions
- Égalité homme- femme,

le constat est clair : la finance, le patronat, Macron et la droite ont tout fait pour faire blocage et ne pas reconnaître que le NPF est le premier groupe élu à l'Assemblée Nationale. Cela a été tout sauf une politique de gauche, quitte à donner un pouvoir de nuisance exorbitant à l'extrême droite.

Dans un département où 34,5% de la population est retraitée, dont 13% vivant sous le seuil de pauvreté, nos revendications et actions sont plus que jamais d'actualité : accès aux services publics de proximité et de qualité partout et pour tous. Santé. Transports. Logement. Energie, etc....

- Augmentation des pensions de 10%.
- Aucun pensionné sous le seuil de pauvreté.
- Indexation des pensions sur les salaires.
- Les pensions ne doivent plus servir de variable d'ajustement des comptes publics.

Nos pensions, nous les avons gagnées, elles sont à nous !

Des syndiqués retraités organisés et en nombre : augmenter notre rapport de force pour gagner sur nos revendications.

Des actions vont être menées pour nous faire entendre.

Soyons toujours plus nombreux, plus forts pour que nos revendications soient satisfaites.

Les retraités ne sont pas une sous-catégorie de citoyens. Leurs droits, ils les ont gagnés et ils doivent vivre dignement.

Ensemble on gagnera.

Eugène Rios
secrétaire de l'USR CGT 66



Santé en danger ?

Collectif santé départemental 66

La qualité et l'efficacité du système de santé français sont en danger. L'USR CGT 66, l'UD CGT 66, USD SANTE CGT 66 proposent la création d'un collectif santé qui a pour objet :

- Améliorer la prise en charge médicale, sanitaire et sociale de la population de la population des Pyrénées Orientales.
- Rassembler tous les acteurs de soins de ville, du secteur médico-social, des fonctions publiques hospitalière, territoriale et d'État, de l'hôpital public et privé et les représentants des professions concernées, ainsi que les usagers du système de santé.
- Encourager le rassemblement des organisations syndicales et associatives des professions concernées.
- Développer toutes les actions permettant d'améliorer les conditions de travail des acteurs du système de santé tant fonctionnaires que salariés ou libéraux.

Agissons ensemble, la santé c'est notre affaire...

Déjà dans le collectif :
Un médecin libéral
Un ex-président de mutuelle



ENQUÊTE SANTÉ

OÙ VA NOTRE SANTÉ DANS NOTRE DÉPARTEMENT ?

Voilà maintenant 4 mois que nous avons engagé un questionnaire de consultation sur l'offre de soins dans le département.

A ce jour, ce sont 650 personnes qui ont répondu librement.

H - 42,9 % / F - 57,1 %

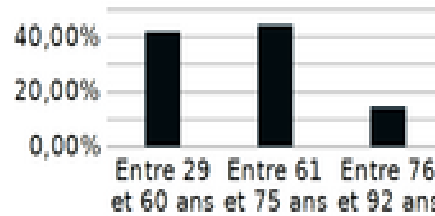


■ HOMMES ■ FEMMES

Le ou la plus jeune à avoir répondu a 29 ans

le ou la plus âgé(e) a 92 ans

Répartition des réponses par âge



Les réponses proviennent de 50 villes et villages de notre département

- **7 % des personnes interrogées n'ont pas de médecin référent, ce qui représente environ 35.000 personnes sur le département**
- Toutes et tous se plaignent du manque de spécialistes et des délais trop longs pour les RDV. Il ressort une absence flagrante de dermatologues, de gynécologues, et un rallongement des RDV auprès de services comme, entre autres, l'urologie et la cardiologie... Il en va de même à l'hôpital public comme dans les cliniques privées du département.
- Beaucoup précisent que leur médecin va partir à la retraite d'ici 1 à 3 ans et qu'il n'y a pas de remplaçant prévu. Seulement 36 % utilisent Doctolib pour prendre leur RDV.
- 63 % prennent leur voiture pour aller à une consultation médicale et 71 % bénéficient du tiers payant, alors que 37,1 % ont un reste à charge à payer.
- 10,5 % des personnes interrogées ont de sérieuses difficultés pour accéder à des spécialistes dans notre département, alors que la médecine privée y détient 66 % du marché. Il y a autant de patients qui sont dirigés vers le secteur public que privé (49,9 % pour le public et 50,1 % pour le privé) bien que ce ne soit pas de leur choix pour 46,1 %.
- 50,5 % se disent dans l'incapacité de payer leur dépassement d'honoraires. Ce qui a conduit 32,1 % à renoncer à se soigner dans la dernière période.
- Difficultés rencontrées : les **problèmes financiers**, ensuite, les **délais trop longs** et le **manque de spécialistes**.
- 33 % ont eu besoin des urgences. **78,8 % n'ont pas connaissance que, depuis le 1^{er} janvier 2022, un forfait patient urgence (FPU) de 19,61 € est à la charge de chaque personne qui se rend aux urgences.**
- EPHAD : pour 16 %, une personne de leur entourage a eu besoin de ces établissements. **40 % n'ont pas eu le choix de l'établissement.** A la question " le personnel es-il en nombre suffisant pour dispenser des soins de qualité? ", **97,2 % répondent : NON !**
- SOINS À DOMICILE : 19,2 % ont fait appel à ces services. 65 % passent par le milieu associatif et 73 % répondent qu'ils sont satisfaits.

Dans le cadre de la campagne de défense de la santé et de la protection sociale lancée par le Groupe des 9, nous vous proposons de poursuivre la consultation dans les prochains mois. Au vu des premiers résultats, nous vous proposons la construction de collectifs citoyens partout où cela est possible dans notre département.

JE PARTICIPE AU COLLECTIF SANTÉ-PROTECTION SOCIALE

Nom-prénom

Adresse

Profession / Dernière profession si retraité(e)

POUR ÊTRE INFORMÉ

Important : adresse électronique

@

Bulletin à envoyer à la Maison des Syndicats
Ou à remettre à un militant de votre connaissance

Union Syndicale des Retraités CGT 66

8, RUE DE LA GARRIGOLE

04 68 34 84 49 usrcgt66@gmail.com

MAISON DES SYNDICATS

66000 PERPIGNAN

LE TÉMOIGNAGE D'UN ASSURÉ SOCIAL "FRANCHISES MEDICALES : ON CONTINUE À PONCTIONNER LES PLUS FAIBLES"

Nous parlons souvent d'inflation- à juste titre- mais il vous a peut-être échappé la plus forte, la plus surnoise, visant les plus faibles : – les malades – et pire, les malades nécessiteux, très souvent : les retraités.

« LES FRANCHISES MEDICALES »

(Soi-disant, cette franchise doit permettre de préserver notre système de santé)

Depuis le 31 mars, la franchise, (votre participation au remboursement des prestations de l'Assurance Maladie) a augmenté de 200%.

Il nous est retenu sur chaque remboursement :

1€ par boîte de médicament.

1€ par acte médical.

1€ par acte paramédical.

4€ pour transport sanitaire.

Attention : si votre médecin spécialiste procède à plusieurs actes médicaux, lors d'une consultation, chaque acte est décompté de 2€.

Exemple : un spécialiste, en secteur 1. Sa consultation constituée de 3 actes est facturée 90€, la part de remboursement de la Caisse sera de 63€, soit 57€ après déduction de 6€ de franchise. .

A cette franchise de 6€, il faudra ajouter 1€ par boîte de médicament prescrite.

Ce même patient qui souffre d'une maladie exonérante (ALD-remboursement à 100%), se voit appliquer les franchises sur les médicaments et les actes médicaux, que la caisse maladie va récupérer sur les restes du remboursement de la consultation du spécialiste. Aujourd'hui, le montant total des franchises est limité à 50€ par assuré et par an, mais jusqu'à quand ?

Oui voilà comment par petites touches – passage de 0,50€ à 1€ d'une franchise – de grignotage en grignotage, pouvant paraître indolores, on continue à bafouer les droits des assurés - cotisants, et comment on continue à ponctionner les plus faibles de notre société capitaliste.

« La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 a entraîné une « évolution » des rendez-vous de prévention pour le dépistage du cancer, aux différents âges de la vie » .

Ces « bilans de prévention », sont destinés à toutes les personnes, mais avec une limite d'âge, par exemple 65 ans pour le frottis, 74 ans pour les mammographies, 75 ans pour les coloscopies.

Si nous posons la question, la réponse est simple, passé ces âges, et suivant des statistiques, les risques sont moindres, et les formes de la maladie sont moins agressives.

Excellente nouvelle pour nos économistes de l'Assurance Maladie, qui peuvent encore faire des économies à court terme sur la santé des « anciens ». Posons la question : après nous avoir ponctionné nos retraites par la franchise médicale, ne veut-on pas simplement nous écarter des soins que la société nous doit ?

LE TÉMOIGNAGE DES POMPIERS : INQUIÉTODES ET CONSTATS.

La fermeture des urgences la nuit, des différentes cliniques privées, avec l'afflux des touristes cet été, laissait craindre le pire.

Nous avons dénoncé l'année dernière, avec une vidéo, la file interminable de brancards, en attente, devant les urgences de l'hôpital de Perpignan. L'hôpital public de Perpignan restait, pendant la saison estivale, le seul établissement à pouvoir accueillir les patients le soir venu. Pour éviter que ce dernier refuge explose, comme une fusée du 14 juillet, des filtres étaient mis en place. Avant d'avoir l'autorisation pour pouvoir entrer dans le sas des urgences de l'hôpital, il faut avoir l'autorisation du médecin régulateur.

Pour obtenir cette autorisation au préalable, il faut appeler le 15. Il n'y a aucune magie avec ce numéro 15 même si on le répète à l'infini, le nombre de lits et le nombre de médecins continuent de se dégrader.

Les temps d'attente au bout du fil, avant d'avoir un assistant de régulation médicale, peut sembler long. Les questions sont nombreuses pour déterminer la gravité des blessures ou de la maladie. Le taux de remplissage de l'établissement de santé est pris en compte également, l'autorisation d'accès n'est pas automatique. Certaines autorisations d'admission le lundi sont refusées le mardi pour les mêmes pathologies, la seule différence, peut-être, le taux d'occupation du service des urgences.

Il y a une gestion du flux des patients au lieu d'augmenter les moyens disponibles pour y faire face.

Une fois à l'intérieur des urgences la situation ne s'est pas améliorée, rien n'a changé, les délais d'attente sont tout aussi importants et inacceptables. Le manque de moyens est toujours aussi criant.

Parfois lorsque les sapeurs-pompiers demandent un véhicule SMUR (Structures mobiles d'urgence et de réanimation) ce véhicule arrive sans médecin. L'équipe paramédicale qui se présente est composée principalement d'un infirmier qualifié mais qui n'a pas les mêmes compétences qu'un médecin urgentiste. On gère la pénurie de médecins avec un engagement en mode dégradé en personnels moins qualifiés.

Il nous manque des médecins également pour remplir l'acte de décès. Malheureusement il nous arrive de faire face à la mort ; dans ce cas un médecin est indispensable pour faire le constat du repos éternel du patient. Sans médecin pas d'acte de décès, sans document administratif les pompes funèbres ne peuvent intervenir, ce qui peut découler sur des situations extravagantes.

L'avenir nous inquiète fortement, les restrictions budgétaires annoncées impacteront encore les services publics et donc l'hôpital. La crise des moyens avec la dégradation des conditions de travail des personnels soignants impacteront forcément la prise en charge et les soins aux usagers.

La CGT appelle les usagers et les agents à défendre avec vigueur les services publics en général dont l'hôpital et ses services d'urgence.

Les services publics sont un bien commun, malheureusement, si nous n'en prenons pas soin, lorsque tout sera privé, nous serons privés de tout.

La CGT du SDIS 66.

**Les organisations de retraités-es
du G9 se mobilisent
pour l'accès aux soins
pour toutes et tous.**

**ELLES APPELENT À LA MULTIPLICATION DE
MOBILISATIONS ET D'INITIATIVES EN TERRITOIRES**



TÉMOIGNAGE - 24 H AVEC UNE SOIGNANTE : "MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE"

Je me prénomme Céline, je suis aide-soignante en service de Médecine à l'Hôpital Public. J'arrive à 6h55 ou 7h55 (2 ème horaire), j'enfile ma blouse, je vais commencer ma journée de travail pour une durée de 12 heures.

Je ne sais pas comment va se passer celle-ci mais le stress s'installe déjà : avec qui je suis, comment est le service, vais-je m'en sortir aujourd'hui ?

Je vais déposer mon repas et je passe 5-10 minutes top chrono à prendre connaissance de ma feuille de route, de l'identité des patient(e)s et de leurs motifs d'hospitalisation afin de les prendre en soin le plus correctement possible. Le premier jour c'est difficile, je ne les connais pas !

Puis il est temps de commencer mes soins de nursing, je vais donc arpenter les couloirs de chambre en chambre car il faut qu'avant le petit déjeuner, c'est-à-dire 8 heures, j'aie avancé au maximum mes toilettes afin de ne pas me mettre, ne pas mettre mon équipe en difficulté pour le reste de la journée.

Il faut savoir qu'au commencement de notre carrière devenir soignant,-- c'est en tout cas ma vision de mon métier--, c'est soulager la souffrance, accompagner et amener à une évolution positive de notre patient. Nous sommes là pour aider, prendre soin mais ne pas faire à la place du patient. Préserver l'autonomie reste primordial. Tel était mon engagement il y a 24 ans lorsque je me suis décidée à travailler à l'Hôpital. Aujourd'hui, je ressens frustration et impuissance, j'estime ne pas pouvoir faire mon travail correctement, ce métier que j'aimais tant.



Je suis face à une dégradation de notre système de santé. Malgré notre vouloir bien faire, nous sommes contraints par le temps

La réalité aujourd'hui c'est la difficulté de prendre soin avec empathie et de prendre le temps, le temps de faire son travail, le temps d'accompagner son ou sa patient(e). Il faut toujours faire vite, vite, vite, c'est toujours et encore la course contre la montre. Et pourtant, je suis une professionnelle de santé ; je le sais, accueillir, écouter, accompagner le patient et respecter ses choix sont des tâches tellement importantes et indispensables ! Aujourd'hui cette prise en soin est bafouée par manque de temps, manque de personnel. Nous n'arrivons plus à prodiguer des soins de qualité, accompagner un patient en fin de vie, prendre le temps, tout simplement, de prendre soin sans regarder sa montre.

Eh oui !!!! C'est du travail à la chaîne ! Les toilettes se succèdent, attention, 12h15 c'est l'heure des repas !

Dans notre journée de travail, nous avons peu voire pas de place pour l'imprévu, et pourtant les journées se suivent et ne se ressemblent pas. Parfois c'est très dur, parfois le service est plus léger, on souffle un peu.



Mais cela est de courte durée, il faut vite remplir les lits ! Parfois, même souvent, mon ou ma patient(e) me génère du stress, je ne sais pas comment faire, je suis impuissante, il ou elle souffre, il ou elle a besoin de parler, ou simplement de ma présence, que je lui dise "ça va aller", mais je ne sais plus comment agir car même si j'ai la volonté de bien faire et même si je veux lui prodiguer le meilleur des soins, j'ai peu de temps. Pourquoi ? Pourquoi nos émotions ne sont-elles pas entendues, ne sont-elles pas considérées par nos instances compétentes comme l' ARS, pourquoi notre gouvernement n'entend rien, ne fait rien ? !

Les professionnels de santé sont en souffrance !

La vérité c'est que nous n'arrivons plus à humaniser nos soins et cela nous amène à un sentiment de culpabilité, parfois de colère, pourtant, je le sais, c'est de la maltraitance institutionnelle, je ne suis pas fautive.

Notre charge émotionnelle est de plus en plus élevée, comment soigner correctement si l'on ne nous laisse pas le temps de prendre soin, d'écouter, d'accompagner et de nous permettre, à nous soignants, de ressentir et d'exprimer nos émotions ?

Parfois, je me rends compte que je peux sembler indifférente, mais en fait je suis épuisée de ne plus avoir le temps d'exercer mon métier correctement, de ne pas pouvoir écouter mon ou ma patient(e) et entendre ce qu'il ou elle me dit parce que je suis encore et toujours pressée.

Un sentiment de tristesse et d'angoisse m'envahit lorsque je me rends compte que je ne peux pas être auprès de mon ou ma patient(e) pour lui tenir la main alors qu'il ou elle va mourir **seul(e)**. Ne pas être un minimum présente pour accompagner une famille dans sa peine, son deuil, pour moi c'est horrible, j'ai envie de pleurer.

Je passe très vite sur le volet des agressions verbales et physiques des patients et de certaines familles, cela complique également nos prises en soins.

Il en est de même de la pression que nous subissons de la part de nos encadrements (les cadres de santé), leur mode de communication inadapté qui génère également du stress nous mettant encore un peu plus en difficulté. Comme si nos conditions de travail et les problèmes rencontrés n'étaient pas suffisants, allons-y, rajoutons en une couche !

Voilà ce qu'est devenu le métier de soignant aujourd'hui ; effectivement au moment où j' écris ces quelques lignes je suis submergée par mes émotions car **je sais que les plus grandes difficultés restent à venir et que notre système de santé ne va cesser de se dégrader**, j'ai peur pour notre avenir, pour la prise en soins de nos patient(e)s nos aîné(es).

Qu'allons nous devenir, dans quelles conditions allons nous travailler et prendre soin d'eux ?

SERVICES PUBLICS

MOTION DU CONGRES DE L'USR CGT66

Réunis pour le 4^{ème} congrès, les retraités CGT des Pyrénées-Orientales s'opposent énergiquement à la marchandisation des services publics. Les besoins essentiels structurant la vie quotidienne que sont l'eau, l'énergie, la santé, les transports, l'éducation et la communication doivent être synonymes d'égalité de traitement pour les usagers et les territoires. **ILS DOIVENT INTÉGRER UN GRAND SERVICE PUBLIC NATIONAL...**

**QUAND TOUT SERA PRIVÉ,
NOUS SERONS PRIVÉS DE TOUT !**

DE L'EAU

La CGT réaffirme la nécessité du droit inaliénable de l'accès à l'eau et à l'assainissement, via la création d'un service public national qui pourrait être décliné en régions sur les territoires avec des salariés sous statut public unique.

Aujourd'hui la responsabilité de la gestion de l'eau va au-delà des services, qu'ils soient publics ou privés, chargés de la production et la distribution de l'eau potable, mais aussi de l'assainissement.

L'État doit tout mettre en œuvre pour contrôler *Gestion de Service Public* et *Délégation de Service Public* assurées par les agences de bassin et les collectivités territoriales qui récoltent le financement au travers de la facture sous forme de taxe dont la transparence et la pertinence d'utilisation ne sont pas évidentes pour l'utilisateur.

Il faut également pointer l'ambiguïté du prélèvement des taxes par le secteur privé et la lenteur spéculative du reversement de celles-ci aux institutions concernées.

Non à l'augmentation de 25% du coût de l'eau annoncé par le ministre de l'Écologie.

DE L'ÉNERGIE

L'énergie - gaz et électricité - sont des biens de première nécessité

L'indépendance énergétique, la lutte contre l'exclusion et le réchauffement climatique ne peuvent être garantis et portés que par un pôle national de l'énergie 100% public

Il est urgent que les filières de l'énergie deviennent des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) intégré

Il est urgent de sortir des dogmes de la concurrence libre et non faussée pour l'ensemble du secteur énergétique qui a été à l'origine de l'augmentation exponentielle des prix du gaz et de l'électricité.

Dans un premier temps, la diminution de la TVA à 5% permettrait une baisse d'environ 100€ pour les usagers ainsi que l'interdiction des coupures et des baisses de puissance pour impayés.

DE LA SANTÉ

Un pôle public national de santé regroupant, organisant et coordonnant l'offre de soins de l'hôpital à la ville jusqu'aux patients ainsi que la recherche et la production de médicaments, de matériels et dispositifs médicaux.

La dépendance et l'autonomie seront partie intégrante de ce pôle public national. Ce pôle public sera intégré dans la branche maladie de la sécurité sociale, intégralement financé par les cotisations sociales et sous contrôle des représentants des salariés et des patients

Le secteur médico-social est aujourd'hui géré par des associations privées et financé essentiellement par la sécurité sociale. Nous exigeons la sortie de cette logique financière, en intégrant l'ensemble du secteur dans un service public financé par un budget de l'État.

DES TRANSPORTS

Aujourd'hui, la SNCF est composée de 5 sociétés. La CGT exige le retour à une entreprise publique nationale intégrée, seule apte à répondre aux besoins de transport.

Dans ce cadre, il faut pérenniser et développer le FRET SNCF comme outil public et combattre l'ouverture à la concurrence des transports de voyageurs. La CGT exige l'ouverture des lignes voyageurs Perpignan-Céret et Rivesaltes-Quillan.

Une seule autorité organisatrice des transports par bus (urbain et périurbain) doit définir l'offre de transport en cohérence avec le maillage territorial et les besoins des populations.

DE LA COMMUNICATION

Il faut sortir de la mainmise des grands patrons du capital sur l'information audiovisuelle et écrite. La mise en place d'un grand service public national de la communication est la seule garantie d'une information reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc.

LA MARCHANDISATION DE LA SANTÉ EST HORS LA LOI !

- **Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reconduit en 1958 :**

" Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence."

- **Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement :** " Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ".

- **Code de la santé publique,**
article R4127-19 " La médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce."

La suite a été abrogée par le décret CASTEX du 25/12/2020 : "Sont interdits tous procédés directs ou indirects de publicité et notamment tout aménagement ou signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale. "

article L1110-1 " Le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en oeuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne"...

EN FINIR AVEC LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES !

Les négociations entre les médecins et l'assurance-maladie sont depuis des années dans une impasse. Les gouvernements successifs refusent d'augmenter les tarifs dans une logique d'économie. Leur stratégie est de diminuer les ressources en utilisant notamment les exonérations de cotisations patronales (près de 80 milliards d'euros aujourd'hui).

En face, une profession qui défend légitimement son niveau de revenus, mais qui reste complètement arc-boutée dans la défense de l'exercice libéral basé sur la rémunération à l'acte. Dans les années 1980, pour ne pas revaloriser les tarifs, a été créé le secteur 2, autorisant les dépassements [Plan Barrot]

Aucune véritable opposition ne s'est manifestée, car la promesse d'une prise en charge par les complémentaires rendait la mesure quasiment indolore. Mais, **aujourd'hui, la majorité des spécialistes pratiquent des dépassements qui vont bien au-delà de ce qui est finalement remboursé, laissant un reste à charge synonyme de renoncement aux soins** pour de nombreux patients. Autre élément mortifère : les **augmentations du ticket modérateur et des franchises** qui entraînent une hausse du montant des assurances complémentaires bien au-delà de l'inflation. Il faut donc sortir de cette impasse et la seule solution est une modification du mode de rémunération des médecins **en sortant de la rémunération à l'acte**. Ce système existe déjà dans les centres de santé, qui sont financés globalement et où les médecins et les autres professionnels de santé sont salariés. Concernant les médecins généralistes qui sont restés dans leur quasi-totalité en secteur 1, il s'agirait d'augmenter la partie forfaitaire de leur rémunération, qui porte la valeur de l'acte de 26,50 euros à près de 40 euros. **Le problème actuel concerne donc essentiellement les spécialistes.**

(Source : Christophe Prudhomme, médecin urgentiste)

Spécialité libérale analysée (Tarifs connus)	Inscrits en secteur 2	Dépassements >50%	Prix moyen (€)	Dépassement moyen pour l'ensemble de la spécialité en %	Dépassement moyen pratiqué en secteur 2
34 anesthésistes	32%	5,9%	33,4	11%	36,4%
28 cardiologues	0	0	51,0	0,0%	0
13 dermatologues	7,7%	0	30,0	0	0
15 gastro-entérologues	13,3%	0	30	0	0
35 gynécologues	62,9%	45,7%	42,2	40,7%	64,7%
35 ophtalmologues	65,7%	51,4%	40,2	34%	49,1%
17 pédiatres	35,3%	11,8%	41,8	13%	36,8%
33 psychiatres	24,2%	6,1%	53,3	6,1%	26%

Dépassements

PYRÉNÉES-ORIENTALES

RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR 8 SPÉCIALITÉS

DANS LES ANNÉES 80, LA CGT A CRÉÉ UNE STRUCTURE DANS LAQUELLE LES SALARIÉS, UNE FOIS À LA RETRAITE, POURRAIENT OCCUPER LEUR NOUVEAU TEMPS LIBRE À FAIRE LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS, "LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS"



L'Association Loisirs et Solidarité des Retraités est faite pour vous.
LSR 66 c'est quoi ?

LSR 66 est une association loi 1901 de progrès social et de solidarité créée en 2015. Elle se fixe comme objectif de répondre aux besoins de loisirs des retraités, préretraités et toute personne en âge de la retraite.

LSR 66 au travers de ses actions lutte contre les inégalités sociales en participant à la vie associative locale (forums des associations).

LSR 66 promeut le droit aux loisirs et aux vacanciers, en particulier pour les plus défavorisés, dans le cadre d'un tourisme social et solidaire.

LSR 66 soutient toutes les actions qui contribuent à mieux vivre la retraite et agit pour l'augmentation des pensions, la défense de la protection sociale, le droit aux soins....

En ces temps de crise économique et sociétale, le droit à la culture et aux loisirs pour tous est une priorité de LSR 66.

LSR 66 défend l'idée d'une société plus égalitaire et fait de justice sociale.
LSR 66 lutte contre toutes formes de racisme et xénophobie.

NOS ACTIVITÉS

Si LSR 66 défend le maintien du pouvoir d'achat, l'amélioration du système de santé et la sauvegarde des Services Publics en milieu rural, elle œuvre aussi pour la découverte du département ou de la région et maintenir le lien social des retraités.es.

En juin, nous sommes partis en **Ariège** et avons visité **Mirepoix**, **Foix**, les Forges de **Pyrénées**, la rivière souterraine de **Labouiche**, le musée de la **Résistance** et le musée du textile et de la corne. Ce séjour a resserré les liens entre nos adhérents.

Dernièrement, nous avons visité l'exposition temporaire **Jean Lurçat** au **Musée Rigaud**. Nous avons participé également à la **Chaîne Humaine pour la Paix**, le 21 septembre (Journée internationale de la Paix). A LSR 66, la paix est une valeur à défendre partout dans le monde. A ce titre nous avons reçu l'auteur Charles Aubert pour son livre « Danser Encore » retraçant l'histoire d'un boxeur allemand et tzigane qui a défié Hitler.

Régulièrement, nous rencontrons des auteurs/autrices avec différents types de livres (polar, roman...) ou des sujets abordés (écologie, racisme, Retirada, ...). Nous tenons des ateliers d'écriture et nous prévoyons de faire un recueil de nouvelles, quelle aventure !

Chaque semaine, nous parcourons le département avec nos **balades** de 4-5 km suivies d'un repas tiré du sac et d'une partie de pétanque pour clôturer la journée.

Prochainement, le **3 octobre**, nous avons prévu de faire un bout du **Canal du Midi** au Somail. Le **7 octobre**, parce que nous sommes pour l'égalité Femme-Homme, nous projetons au Clap Ciné de Canet le film « **Les Petites Mains** » sur la **lutte des femmes** dans les palaces.



NOTRE AGENDA

3 octobre – Séjour d'une journée dans le **village du Somail** sur le **Canal du Midi** avec croisière, visite d'une librairie ancienne et de la glacière puis repas

7 octobre – Projection du film « **les petites mains** » au **Clap Ciné de Canet**

12 octobre : Présence de notre association et ses activités au salon « **Valeurs en fête** », salon des nouveaux arrivants à Perpignan,

18 octobre – **Rencontre littéraire** avec Christine Martinez-Médale pour son livre « une Légende Espagnole »

15 novembre – **Nuit du cinéma**, 11€ pour 2 films

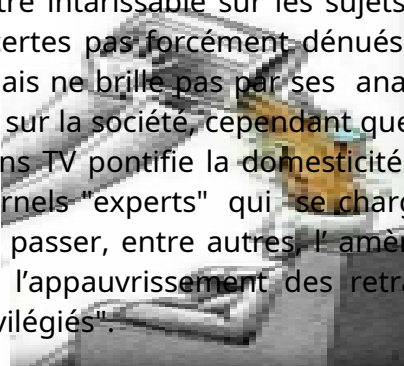
17 novembre : notre grande **rifle annuelle** à Elne, un après-midi récréatif ouvert à toutes et tous
CONTACT
8, rue de la **GARRIGOLE**
Maison de syndicats
66000 Perpignan
Courriel

Tel : 06.72.71.61.96
22 novembre – Visite des **Caves Tambour** et du musée **Maillol** à Banyuls sur Mer
Site : <https://lsr66.fr/>

LES DESSOUS TROUBLANTS DE LA PRESSE POUR SENIORS

Les gros tirages ont partie liée avec des groupes industriels : Bayard, entreprise créée par la congrégation religieuse des Augustins de l'Assomption (*Notre Temps, Tempo Santé*), Mondadori France (*Pleine Vie*), filiale de Fininvest (famille Berlusconi) et Prisma Presse (*Serengo, Femme actuelle senior*), filiale de Vivendi aux mains de Bolloré, autre délinquant milliardaire extrême-droitier condamné en 2021 pour corruption d'agent public étranger, complicité d'abus de confiance, faux et usage de faux.

La presse soporifique destinée aux vieux se montre intarissable sur les sujets pratiques certes pas forcément dénués d'intérêt, mais ne brille pas par ses analyses de fond sur la société, cependant que sur les écrans TV pontifie la domesticité des sempiternels "experts" qui se chargent de faire passer, entre autres, l'amère pilule de l'appauvrissement des retraités, ces "privilegiés".



90 % DES MEDIA TÉLÉGUIDÉS PAR LA FINANCE

Soutenons la presse des travailleurs sans lesquels la finance ne serait rien

Le magazine des retraité(e)s

Vie nouvelle

AU SOMMAIRE DU DERNIER NUMERO

Actualités

- 04. La France écarte l'extrême droite du pouvoir
- 06. Agir pour un monde meilleur sans céder à la peur

8 - 18 notre dossier

MÉDIAS ET LIBERTÉS

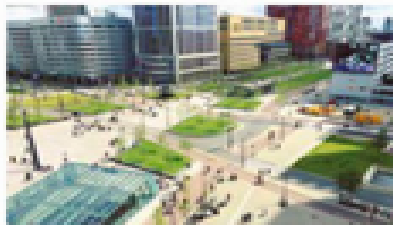
• Main basse sur l'information • Quand l'audiovisuel public devient un enjeu de campagne électorale • Le grand buzz des chaînes en continu • Edwy Plenel : « C'est au cœur des médias que les mots de l'extrême droite se sont banalisés. »

International

- 20. Le peuple kanak refuse la marginalisation

Société

- 22. Vaccination chez les seniors
- 24. Améliorer nos fins de mois en préservant l'environnement
- 26. La complainte des retraités



LSR

- 32. Une petite qui a tout d'une grande

Magazine

- 34. Les JO en miroir de l'humanité - Le long chemin des droits humains - L'inclusion du handicap par le paralympisme - Les JO de demain, tu les veux comment ?
- 38. Un petit crostini di legatini pour commencer
- 40. Rencontre avec... Benjamin Garzia
- 42. Une histoire bien française
- 44. Qu'est-ce qui se tricote dernière la laine ?
- 46. À la découverte de Pierre Marlier
- 48. Mots fléchés
- 49. Marché des fleurs, tout n'est pas rose
- 50. Le centenaire de James Baldwin et la lutte anti-raciste
- 52. À vos marque-pages
- 55. Roula Safar, ou le sens par le son - Jazz

Pratique

- 56. Conso. Animaux domestiques
- 58. Fonctionnement des copropriétés - Allocation veuvage
- 60. Chiffres en bref
- 62. Les lecteurs nous écrivent - Petites annonces - Mémoire ouvrière

ABONNEMENT (6 NUMÉROS PAR AN)

Nom-prénom

Adresse

Dernière profession

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (15,50 €) à Vie Nouvelle 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

QUESTION : RETRAITÉ ET SYNDIQUÉ, EST-CE BIEN RAISONNABLE ? Mais tirer un trait sur une carrière ce n'est pas se détacher de la société ; le "corporatisme gris" est source de fracture intergénérationnelle, alors que le syndicalisme nous lie au sort de l'ensemble de la population de ce département, car les actifs d'aujourd'hui sont les retraités de demain

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **Je rejoins les retraités CGT**

Nom ➤ _____ Prénom ➤ _____

Adresse ➤ _____

Code postal ➤ _____ Ville ➤ _____

Branche professionnelle d'origine ➤ _____

Être syndiqué-e en activité
c'est défendre ses conditions
de travail et par delà ses
conditions de vie

Être syndiqué-e en retraite
c'est continuer à défendre ses
conditions de vie !

Important : adresse électronique

Être informés

Entretenir le lien avec le syndicat

Donner du sens à l'adhésion

@

Les droits sociaux sont notre capital. Nous ne pouvons pas rester indifférents à sa déperdition

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ : en application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP

